



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité Routière*

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par [REDACTED]

Réf. : CL/CPP/[REDACTED]

Paris, le 11 AVR. 2018

Maître Rémy JOSSEAUME  
36 rue Vital  
75016 Paris

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,  
[REDACTED]

Après vérifications auprès de l'autorité judiciaire compétente, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction commise le 23 février 2014 ont été supprimées.

[REDACTED]